

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Paimpont légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bricon Daniel, maire.

Etaient présents : Mmes Verlet M-Claire, Gernigon Annick,
Mrs Bricon Daniel, Lefeuvre Alain, Nuget Philippe, Fuzier J-Paul, Ruelland Gilles, Larcher Guy, Guérin Didier, Henry Daniel, Danion Stéphane, Bowhuis Théo, Haupas Patrick, Perrichot Dominique et Piel Claude

Etaient absents : néant

Ayant donné pouvoir : néant

Mr Stéphane DANION est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la présente réunion a été adopté à l'unanimité

4 points sont ajoutés à l'ordre du jour.

- Acceptation du produit des amendes de police pour le parking rue des Forges
- Aménagement d'un sentier pédestre autour de l'étang
- Aménagement de l'espace jeux
- Manifestations des toques blanches

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mr le maire rappelle qu'une ligne de trésorerie avait été ouverte par délibération du 9 juillet 2008 pour un tirage maximum de 500 000 €.

Mr le maire propose de renouveler cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- ouvrir une ligne de trésorerie pour 500 000 € maximum
- taux variable 1.73 % soit Euribor 3 mois moyenné (1.28 % au 1/05/09) majoré de 0.45 %.
- intérêts poscomptés payables trimestriellement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation)
- Frais de dossier et commission : néant.
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à faire les demandes de déblocage de fonds.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole dans les conditions indiquées ci-dessus
- d'autorise Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

REDUCTION DU TITRE DE RECETTE EMIS A L'EGARD DE L'ENTREPRISE BOSCHER

Il est rappelé qu'un titre de recette avait été émis à l'encontre de l'entreprise BOSCHER, titulaire du compte prorata (CCAP accepté) pour un montant de 9 845.30 HT pour un recouvrement des factures d'électricité réglées indument par la commune durant les travaux de « l'espace de l'étang bleu ». Il s'est avéré depuis quelques mois que ces factures excessives de chauffage sont, pour tout ou partie, de la pleine responsabilité de l'entreprise GUITTON et du Maître d'œuvre Bâtir France. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des 9 845.30 € HT à la demande du titulaire du compte prorata. Mr le maire propose : - la réduction des 2/3 du titre de recette, ce qui ramène le montant à 3281.77 € HT soit 3925.00 € TTC - d'ouvrir une procédure administrative à l'encontre des entreprises solidaires que sont : Guitton et Bâtir France afin de recouvrir le solde du titre 6 563.53 € HT soit 7849.98 € TTC, ainsi que le montant des pénalités de retard de l'entreprise GUITTON

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réduire le titre de recette n° 2 (budget Espace de l'étang bleu) des 2/3 à l'encontre de l'entreprise Boscher. Le nouveau montant du titre sera de 3281.77 HT soit 3 925.00 € TTC
- d'imputer les 2 autres tiers équitablement entre les entreprises Guitton et Bâtir France.
- Une solution amiable sera engagée, les titres seront établies à l'encontre de ces 2 entreprises pour un montant de 3 281.77 € Ht soit 3 925.00 € TTC chacune
- une procédure administrative sera engagée en parallèle afin de recouvrir le solde des titres si désaccord amiable ainsi que les pénalités de retard envers Guitton

APPROBATION DU DCE TRAVAUX AMENAGEMENT RUE DES FORGES ET DU ROI SALOMON

Mr le maire expose les principaux points du contenu du règlement de consultation des entreprises (DCE) établi par Mr Courchinoux, maître d'œuvre et Mr Joly (DDE). Le règlement prévoit un marché à procédure adaptée, composé de 2 lots :

Lot n° 1 : Assainissement EU (eaux usées) et EP (eaux pluviales)

Lot n° 2 : VRD / Paysage

Les travaux débuteront en septembre / octobre 2009 avec un délai d'exécution de 14 semaines pour le lot n° 1 et 6 mois pour le lot n° 2 à compter de la date de l'ordre de services. Les entreprises devront répondre obligatoirement sur la solution de base mais pourront apporter des variantes techniques. La validité des offres sera de 120 jours à compter de la date de remise des offres. Les dossiers seront à retirer auprès d'ADA à Rennes contre paiement direct au reprographe.

Après délibération, le conseil municipal décide par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention :

- d'approuver le DCE présenté
- de fixer la date du 24 juillet 2009 à 12 h pour la remise des offres-
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE : AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE- ESPACE MAIRIE REZ CHAUSSEE ET ETAGES

Il est rappelé qu'une consultation pour le choix du cabinet d'architecture ayant pour mission l'aménagement de la bibliothèque, espace mairie rez chaussée et étages a eu lieu avec remise des offres pour le 4 décembre 2008. La CAO (Commission d'appels d'offres) réunie le 8 décembre 2008 n'a pas validé le choix, les propositions n'étant pas faites sur les mêmes prestations mettant ainsi les offres non conformes à la demande. Une nouvelle consultation a eu lieu avec remise des offres le 27 mai 2009. Lors de la réunion du 3 juin 2009, la CAO décide d'auditionner les Cabinets d'architectures DANIEL Catherine et TURQUETY Joël.

Lors de la réunion du 10 juin 2009, la CAO a retenu le cabinet TURQUETY de Plélan le Grand.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 2 contre et 3 blancs

- de valider le choix de la CAO
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE REMPLACEMENT DES STORES A TELHOUËT ET LE PARAFONDRE SUR LA MAIRIE

Mr le maire fait savoir qu'il est prévu de remplacer les volets roulants aux logements de Télhouët et le parafoudre sur la mairie.

Des devis ont été réalisés. Les devis les mieux disant :

l'un pour la motorisation de 6 volets roulants motorisés qui s'élèvent à 2624.00 € HT soit 3 138.30 € TTC et un second pour le parafoudre qui s'élève à 970.00 € Ht soit 1160.12 € TTC

Ces dépenses n'avaient pas été prévues au budget primitif 2009, il convient d'établir une décision modificative que je propose ainsi :

Opération 206 compte 2188	2339.00 €
Opération 206 compte 2135	1161.00 €
Opération 268 compte 2313	-3500.00 €

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la décision n°1 du budget de la commune comme indiqué ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'ENCAISSEMENT DES CAUTIONS A L'ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr le maire fait savoir qu'il convient d'établir une décision modificative afin de pouvoir passer des écritures pour encaissement et décaissement de caution. En effet, il s'avère nécessaire de reprendre sur une caution déposée lors d'une location à « l'espace de l'Etang Bleu », l'article 165 n'étant pas approvisionné, il est nécessaire d'établir une décision modificative pour crédits supplémentaires comme suit :

- compte 165 5000.00 € en dépenses d'investissement
- compte 165 5000.00 € en recettes d'investissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la décision modificative n°1 budget Espace de l'Etang bleu comme indiqué ci-dessus.

APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1/09/09 A LA CANTINE ET LA GARDERIE

Madame VERLET présente un bilan de l'évolution du coût de fonctionnement de la cantine sur 4 années (2005 à 2008).

Après délibération, le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention pour l'année scolaire 2009/2010:

- de fixer les prix suivants : du repas enfant à 2.86 €
du repas adulte à 4.26 €

de la ½ h de garderie à 0.47 €

AVIS SUR L'INSTALLATION FORMULEE PAR L'ATELIER DE L'ARGOAT

Mr le maire rappelle qu'une enquête publique a lieu du 15 juin au 17 juillet 2009 concernant la demande formulée par l'atelier Argoat de Plélan le Grand afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter la production de son site et de valoriser les graisses animales en tant que biocombustible dans son unité de fabrication d'andouilles et andouillettes.

Après exposé et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable par 10 voix pour et 5 abstentions

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRE PAYS DE GUER

Mr le maire fait savoir que le Président de la communauté de communes du pays de Guer (56) demande notre participation financière pour le transport de 2 élèves paimpontais fréquentant un lycée de Ploërmel (56)

La participation demandée est de 16 € par enfant et par année scolaire 2008/2009 et qu'une convention doit être signée. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de verser la participation de 16 € par enfants paimpontais, pour les frais de transports
- d'autoriser Mr le maire à signer la dite convention pour l'année scolaire 2008/2009.

RESEAU AIDE SPECIALISEES (RASED) : PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE 2008

Mr le maire présente, comme chaque année, une facture transmise par la commune de Saint Méen le grand pour le réseau d'aide spécialisée des élèves en difficultés (RASED). Le montant pour l'année 2008 s'élève à 261.08 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser la participation de 261.08 € pour le réseau d'aide spécialisée pour l'année 2008.

ACCEPTATION D'UN DON

Mr le maire fait savoir qu'il a effectué quelques démarches pour une administrée . Elle a souhaité faire un don de 200 € à la commune en remerciement. Mr le maire propose d'accepter ce don

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter ce don.

PARKING ROUTE DES FORGES : ACCEPTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Mr le maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre des produits d'amende de police avait été déposé le 23 décembre 2008 pour le projet de parking de covoiturage route des forges à Paimpont.

Par courrier reçu le 18 juin dernier, la commission permanente du Conseil Général nous fait savoir que le projet de la commune de Paimpont a été retenu et qu'une somme de 10 700 € nous est proposée.

Afin de rendre définitif cette subvention, il convient de confirmer notre projet et l'engagement de l'exécution des travaux dans les meilleurs délais.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de valider le projet de parking route des forges à Paimpont
- de s'engager à exécuter les travaux dans les meilleurs délais
- d'accepter de la somme de 10 700 € au titre des produits d'amende de police

AMENAGEMENT D'UN SENTIER PEDESTRE TOUR DE L'ETANG DU BOURG

Mr le maire rappelle la délibération du 27 décembre 2007 confiant la mission de médiation et de concertation au CPIE dans le cadre du projet de circuit de randonnée pédestre autour de l'étang du Bourg. Cette mission se déroulait du 1^{er} janvier au 15 avril 2008.

L'étang, propriété du Conseil Général est classé espace naturel sensible et inscrit au plan Natura 2000.

Le bilan dressé par le CPIE fait apparaître, des grandes difficultés à connaître la situation foncière exacte autour de l'étang, des contraintes sont incontournables (préservation des milieux et des propriétés, sécurité des publics, limiter les risques d'incendie...)

La réunion du 20 mai 2008 fait état des remarques suivantes :

- nécessité d'un filin de sensibilisation côté étang et d'un grillage dissuasif côté forêt
 - passages possibles en bordure de tourbières
 - nécessité de respecter un retrait par rapport à l'étang pour minimiser le dérangement de la faune aquatique
 - possibilité d'un accès à l'étang au niveau de la « plage » au sud.
- Il conviendrait de continuer cette étude afin de mener ce projet à terme.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de continuer cette étude avec le CPIE
- d'autoriser Mr le maire à signer une convention avec le CPIE
- de conserver la maîtrise d'œuvre de ce projet
- d'inscrire le projet dans le cadre leader+

AMENAGEMENT D'UN ESPACE JEUX

Mme Verlet propose qu'on continue l'aménagement de l'espace jeux pour une tranche supérieure. Deux devis ont été établis :

Bikini et Bermuda propose un jeu pour les 5/12 ans au prix de 6 690 € HT

Pro Mat propose un jeu pour les 7/12 ans au prix de 5 522.00 € HT

Elle rappelle aussi qu'une subvention au titre de la DGE nous a été promise.

Après discussion, le conseil municipal décide à 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

-d'accepter la proposition de Pro Mat pour un jeu 7/12 ans au prix de 5 522 € HT

MANIFESTATION DES TOQUES BLANCHES

Mr le maire fait savoir au conseil municipal, qu'il a reçu un responsable de l'organisation du championnat de France cycliste à l'initiative des Toques Blanches (métiers de la bouche) prévu le 26/09/09.

La participation financière demandée est de 2000 €.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de refuser la demande de subvention demandée

La séance est levée à minuit et demie.

